

Il trouve que le Conseil de l'Agriculture choisi par le Gouvernement centralisera trop l'administration de l'Agriculture, et que les hommes choisis par l'Exécutif, malgré toute la bonne volonté qu'on pourra leur supposer, n'auront pas toujours l'expérience nécessaire.

Ces craintes ne nous paraissent pas fondées. En bonne administration la centralisation n'est pas toujours un mal, surtout s'il y a un contrôle suffisant. Ici la centralisation est nécessaire. Il n'en est pas de l'administration de l'Agriculture comme des autres branches du service public. Les résultats sont toujours faciles à constater. Tout le monde peut les voir et les juger. Les sociétés d'Agriculture elles-mêmes, les premières intéressées, peuvent à chaque instant faire valoir leurs plaintes ou leurs demandes. La presse est là pour signaler les abus du pouvoir, corriger ce qui est mal, et suggérer d'utiles et pressantes améliorations. Sous la pression de telles influences, le Gouvernement, intéressé à se maintenir, de même que le Conseil de l'Agriculture, ne pourra jamais manquer de rendre justice à qui de droit. L'intérêt de sa propre conservation lui en fera un devoir et une nécessité. Puisque le Gouvernement veut bien prendre dans notre organisation agricole la place qui lui est due, et se charger de la direction de l'Agriculture, il faut le laisser choisir les hommes et les choses qu'il croira les plus propres à l'aider dans cette tâche difficile. La direction du mouvement agricole dans toute la province de Québec est une grande et grosse affaire. Puisqu'il assume une grande responsabilité, il faut qu'il ait ses coudées franches.

Pourquoi notre estimable correspondant suppose-t-il que les hommes choisis par le Gouvernement auront plus de *bonne volonté* que d'*expérience*? Il pourrait avoir un semblant de raison si, dans ses nominations, le Gouvernement n'était pas tenu de choisir parmi les célébrités de la science et de la pratique agricole. S'il appelle au Conseil de l'Agriculture les agronomes et les cultivateurs marquants, comme la loi lui en fait un devoir, qu'a-t-on à craindre? Ces hommes sont assez clair-semés malheureusement, pour qu'on ne puisse les compter en peu de temps. Croit-on que les sociétés d'Agriculture soient plus en état de les découvrir que le Gouvernement lui-même, qui a tant d'intérêt à s'entourer d'hommes possédant avant tout la confiance du public agricole?

On sait ce qu'en bien des cas ont valu les choix des sociétés d'Agriculture. A-t-on oublié qu'en plusieurs circonstances, la cabale et l'intrigue se sont introduites dans les élections pour servir on sait qui?

Le vrai mérite est toujours modeste, il ne cherche pas le grand jour. Les médiocrités, au contraire, sont ambitieuses, elles veulent arriver quand même. Le système électif est précisément ce qu'il leur faut. Aussi feront-elles l'impossible pour le conserver; on doit s'y attendre. Mais le législateur doit voir les choses de plus haut, et se placer toujours au point de vue du bien général, sans égard aux ambitions, aux jalousies et aux prétentions indues.

Le Conseil composé tel que le projet de loi le suppose sera comme le Sénat de l'Agriculture. Il jouira, dans certaines limites, de l'indépendance nécessaire pour proposer, discuter et ordonner tout ce qu'il croira utile au progrès de l'Agriculture. Seulement ses décisions devront être approuvées par le Lieutenant-Gouverneur de la Province. Ceci n'est pas inutile. N'a-t-on pas vu, dans une assemblée récente de la chambre d'Agriculture, une main téméraire vouloir saisir les seize mille piastres qui forment tout l'avoir de la dite chambre, pour les employer à l'exécution de projets chimériques?

Il faut tenir compte de l'expérience du passé, surtout quand il s'agit d'établir un nouvel ordre de choses dans une grande administration. Autrement on marche à tâtons, ou bien l'on va

droit briser sur les mêmes obstacles, car les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

Notre très-estimable correspondant a trop de raison pour n'être pas de notre avis sur ce point.

Nous lui devons encore un mot. Il regrette de voir que l'on propose de mettre en contact la loi de l'Agriculture avec la loi municipale. Il craint que cette union ne gêne l'une et l'autre.

Les conseils municipaux d'un comté pourront à la vérité se former en société d'Agriculture s'ils le jugent à propos. Il y a des localités où cela pourrait être utile au progrès de la cause agricole. On a prévu ce cas. Mais ces localités seront toujours en très-petit nombre. Dans tous les cas, la loi n'oblige personne. Elle permet seulement.

Notre ami voudrait voir la chambre ou conseil de l'Agriculture composé de 24 membres élus par toutes les sociétés d'Agriculture. Le bill proposé fixe ce nombre à 11 au moins et 15 au plus. Nous croyons que ce nombre est suffisant. Quinze personnes bien choisies parmi les agronomes et les cultivateurs les plus éminents, comme la loi proposée le veut, connaîtront les besoins de l'Agriculture et dirigeront aussi bien le mouvement agricole, que 24 membres élus par 75 sociétés, dont les trois quarts au moins auront voté pour des hommes qui leur sont tout-à-fait inconnus. Nous croyons l'avoir déjà démontré dans un précédent article.

L'œuvre de Ste. Anne jugée par un étranger.

Nous traduisons du *Morning Chronicle* du 24 janvier quelques extraits des notes de voyage d'un touriste, en bas de Québec l'été dernier.

".....A propos de collèges, il ne faut pas manquer de dire un mot du Collège de Ste. Anne si admirablement situé. Ce noble édifice est bâti aux pieds d'une colline, sur un coteau de plusieurs arpents d'étendue, avec ses bocages toujours verts, ses jardins, ses pavillons et ses madones. Il a été fondé en 1827 par un prêtre C. R., alors curé de Ste. Anne, le Rév. M. Painchaud de l'Isle aux Grues, frère du vénérable octogénaire Dr. Painchaud de Québec. Le Collège de Ste. Anne a un intérêt de plus pour les amis de l'Agriculture. L'école d'Agriculture qu'il a fondée il y a déjà plusieurs années, avec une belle ferme-modèle, est dans un état florissant. On a du plaisir à contempler de vigoureux jeunes gens prenant part aux travaux de la ferme, d'après un système de rotation régulière, sur des champs dont plusieurs ont reçu des labours profonds, et un drainage complet. On se plaît à y voir de superbes beik-hires, ayrshires et leicesters. Ste. Anne a aussi depuis plusieurs années un journal agricole à peu près semblable au *Farmer* de Toronto, en rapport avec la ferme et l'école d'Agriculture. C'est la *Gazette des Campagnes* maintenant publiée toutes les semaines. Puisse cette utile publication continuer à prospérer."

Le but de l'auteur, en écrivant ses impressions de voyage, a été de relever de graves erreurs contenues dans l'Atlas de Morse, A. M., publié à New-York par Harper et Bross. Le professeur Morse déclare dans sa préface que son ouvrage est "le résultat d'un long et consciencieux travail." Il a osé dire "qu'en bas de Québec il y a peu d'établissements à part quelques groupes de maisons de pêcheurs."

Notre touriste, après une excursion dans les paroisses d'en bas du fleuve, justement indigné contre l'ignorance du *savant yankee*, signale rapidement, mais avec beaucoup de tact et d'habileté, tout ce qui lui a paru digne de remarque. Il dit que dans l'espace de cent lieues, depuis Québec jusqu'au Cap Chat, il y